

**NOTICE EXPLICATIVE SUR LE DEPOUILLEMENT CHOISI PAR LA FFVoile POUR L'ELECTION AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
1 poste à pourvoir**

ASSEMBLEE GENERALE 27 MARS 2010

Pour l'élection **d'un poste** au Conseil d'administration, la FFVoile a opté pour un système de dépouillement par lecture optique.

Il s'agit d'un lecteur optique dont les diodes vont lire les coches que vous reporterez sur votre bulletin de vote (un feutre vous sera remis à cet effet) et qui seront retranscrites dans un fichier PC.

Afin de vous familiariser avec ce bulletin, vous trouverez ci-joint 1 fac-similé.

Il s'agira donc pour les **représentants issus des associations locales** (associations affiliées, grands clubs, associations nationales, membres d'honneur), de noircir:

→ Un rond parmi les 2 noms figurant sur le bulletin.

NE RIEN NOIRCIR EST SYNONYME D'ABSTENTION.

La coche doit être réalisée de la manière indiquée sur le bulletin de vote fictif. Tout autre marquage invaliderait votre bulletin qui ne serait alors pas pris en compte.

EXEMPLE (cf. bulletins fac-similé joint) :

1 – Pour l'élection du candidat, vous noircirez, parmi les 2 noms, un seul rond puisqu'il y a **1 seul poste à pourvoir**.

**Si vous noircissez les 2 ronds votre bulletin sera invalidé et considéré comme nul.
Rayer un ou plusieurs noms invalidera le bulletin.**

Enfin, pour être lu par le lecteur optique, le bulletin ne doit être ni plié ni corné.
Nous vous rappelons que le bulletin de vote ne devra comporter aucun signe distinctif ou autre inscription et qu'il devra être placé dans une enveloppe pré ouverte format A4 que nous vous fournirons.



MARQUAGES
BONS : OUI ● NON ○
INCERTAINS : ⊙ ⊗ ⊛ ⊘

BULLETIN DE VOTE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVOILE
SAMEDI 27 MARS 2010

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FFVOILE

Représentant des Associations Locales

1 poste à pourvoir
(au scrutin uninominal majoritaire à un tour)

1 – LUSTREMAN Patrick ●

2 – MARMUREC Olivier ●

